

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU CREDIT
ET DES RELATIONS FINANCIERES
BRAZZAVILLE

B.P. 2147
Téléphone : 81-35-94
81-35-95
81-26-25

PUBLIQUE POPULAIRE DU
CONGO

Travail * Démocratie * Paix

N° 046 /DGCRF.

(C) C I R C U L A I R E

AUX INTERMEDIAIRES AGREES

BRAZZAVILLE

(OBJET) : Ouverture de Comptes aux
non-résidents.

Il est porté à la connaissance des Banques Intermédiaires Agréées que l'ouverture d'un compte de résident ou de non-résident à toute personne physique ou morale n'ayant pas sa résidence en République Populaire du Congo, est subordonnée à l'autorisation préalable de la Direction Générale du Crédit et des Relations Financières.

Le non respect de la présente Circulaire expose les contrevenants aux sanctions prévues par la Loi 12/67 du 21 Juin 1967 relative aux Relations Financières avec l'étranger./-

Fait à Brazzaville, le 20 Mai 1987

Le Directeur Général du Crédit et
des Relations Financières

(é) J. MAPAKOU.-